Zeitschrift: L'Enseignement Mathématique

Herausgeber: Commission Internationale de l'Enseignement Mathématique

Band: 21 (1920-1921)

Heft: 1: L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE

Artikel: LA PRÉPARATION THÉORIQUE ET PRATIQUE DES

PROFESSEURS DE MATHÉMATIQUES DE L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE EN ARGENTINE.

Autor: Moreno, Nicolas Besio

Kapitel: IV. — Perfectionnement ultérieur des Professeurs.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-515725

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

vaux spéciaux, leur faire des conférences ou des récitations; les élèves qui ont une moyenne suffisante peuvent se présenter à l'examen, les autres doivent répéter le cours. Les examens ont lieu en mars et en décembre; dans les matières où l'on exige des travaux pratiques, l'élève ne pourra subir l'examen s'il n'a pas fait les travaux exigés par le professeur. La note donnée à l'élève est la moyenne des notes reçues pour l'examen et de celle du travail annuel apprécié par le professeur. Les élèves refusés doivent répéter le cours en entier; celui qui serait refusé à un examen pendant trois années consécutives ne pourrait plus être admis à ce cours. La durée de l'examen est celle que le bureau d'examen juge nécessaire. Ne sont admissibles à l'épreuve pratique que ceux qui ont subi avec succès les épreuves de méthodologie générale et spéciale; ils doivent avoir assisté aux séances de critique pédagogique et avoir suivi avec satisfaction le stage pratique; tout candidat dont les leçons laissent à désirer, soit par manque de préparation ou d'aptitudes est ajourné et si à de nouvelles épreuves il en est de même, il est éliminé du cours.

L'appréciation se fait de 0 à 10 comme suit: 0 refusé, 1, 2, et 3 ajourné, 4 et 5 passable, 6 et 7 bien, 8 et 9 distingué; 10 excellent.

IV. — Perfectionnement ultérieur des Professeurs.

a) Les professeurs de l'enseignement secondaire sont-ils appelés à suivre plus tard des cours de vacances ou des conférences leur permettant de se tenir au courant des progrès de la science et de l'enseignement scientifique? Ou peuvent-ils obtenir un congé d'un ou deux semestres dans ce but, au bout d'un certain nombre d'années d'enseignement?

A cela on peut répondre négativement. En Argentine rien de cela n'existe: On n'invite pas les professeurs de l'enseignement secondaire à suivre des cours de vacances, pas plus qu'on ne leur accorde de congé de temps à autre pour rafraîchir leurs connaissances et leur permettre de se tenir au courant des progrès de la science de leur spécialité.

Seule la Faculté des Sciences physiques, mathématiques et astronomiques de l'Université nationale de La Plata a établi un cycle de conférences qui se donnent pendant les vacances d'hiver, au mois de juillet et qui durent environ quinze jours. Ce cycle établi par la dite Faculté, de sa propre initiative est destiné aux professeurs de mathématiques et de physique; à cet objet, la Faculté les invite à se rendre à La Plata par groupes de 20 à 30, chaque année, afin d'entendre les leçons de ses professeurs spécialisés dans ces branches, et pour que les professeurs secondaires puissent travailler dans les vastes cabinets de l'Institut de physique qui appartient à la Faculté. La Faculté mentionnée organise ses conférences de façon que les professeurs

qu'elle invite n'aient aucun frais à faire pour y assister; mais la participation à ces conférences n'est pas obligatoire. Et comme c'est l'unique institution de ce genre existant dans le pays, il en résulte que les professeurs d'autres spécialités scientifiques ne jouissent pas de cet avantage.

b) Il convient de signaler ici le rôle des sociétés scientifiques et péda-

gogiques.

On peut dire que les sociétés scientifiques et pédagogiques n'exercent ici aucune influence pour entretenir, développer les connaissances des professeurs d'enseignement secondaire. En ce qui concerne les mathématiques, les institutions qui ont lieu de s'en occuper sont la Société scientifique argentine, fondée en 1872 et le Centre national d'ingénieurs, les deux de Buenos Ayres, organisées de telle sorte que leurs activités sont plus spécialement destinées aux universitaires qu'aux professeurs de l'enseignement secondaire.

c) L'activité du professeur peut être envisagée au point de vue des travaux didactiques et à celui des recherches personnelles purement

scientifiques. Que constate-t-on à cet égard dans le pays?

On peut dire, en général, que les professeurs d'enseignement secondaire n'ont à leur actif aucune production scientifique ou didactique, digne d'intérêt. Outre que les professeurs d'enseignement secondaire en mathématiques sont peu nombreux dans le pays (il n'y a pas plus de 42 collèges nationaux, 85 écoles normales de maîtres et professeurs et 4 écoles industrielles, comme il a été dit), ceux qui parmi eux produisent, le font parce que hors de leur enseignement secondaire, ils font partie du corps enseignant universitaire, et c'est à celui-ci qu'il faut attribuer, en ces cas, la production didactique ou scientifique.

d) Les projesseurs de l'enseignement secondaire ont-ils l'occasion de passer dans l'enseignement supérieur (universitaire ou technique)? Quelles sont les conditions à remplir à cet égard? Signaler quelques mathématiciens connus ayant passé successivement de l'enseignement

secondaire à l'enseignement supérieur.

Généralement cela n'arrive pas; ce qui se produit communément c'est que des universitaires distingués occupent à la fois des chaires dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur, mais cela sans posséder, en général de diplôme de professeur d'enseignement secondaire. Ce qu'on peut affirmer absolument c'est qu'aucun professeur d'enseignement secondaire de mathématiques n'a, avec ce seul titre, pu passer à l'enseignement supérieur. Tous les professeurs de mathématiques de l'enseignement supérieur sont des ingénieurs ou docteurs en mathématiques qui se sont consacrés à ces sciences. Comme l'enseignement universitaire et la technique supérieure sont

réunies dans les facultés universitaires, celles-ci désignent leurs professeurs parmi leurs diplômés ou ceux d'autres Facultés analogues du pays, et même de l'étranger; mais il s'agit toujours de titres d'ingénieurs ou de docteurs.

On trouvera ainsi, dans le professorat de mathématiques des établissements secondaires, de nombreux ingénieurs et docteurs qui n'ont pas le titre de professeur d'enseignement secondaire, et, en revanche, dans les études supérieures des universités scientifiques ou techniques, on ne trouvera aucun professeur qui ne soit ingénieur ou docteur, et aucun qui ait seulement le titre de professeur d'enseignement secondaire.

V. — DISPOSITIONS LÉGISLATIVES RELATIVES AUX PROFESSEURS.

a) Quelles sont les exigences et le mode de recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire? Le grade de docteur est-il exigé? Les dis-

positions législatives sont-elles applicables aux femmes?

Nous nous sommes occupés déjà de cette question. Il n'existe aucune disposition législative relative au mode de recrutement du professorat de l'enseignement secondaire; il y a seulement quelques règlementations ministérielles qui, en réalité, n'ont jamais été observées. Le Pouvoir exécutif qui est celui qui désigne les professeurs ne se soumet à aucune règle pour ces nominations, de sorte que point n'est besoin du titre de docteur ni d'aucun autre, pas même celui de professeur d'enseignement secondaire dans la spécialité correspondante; mais comme nous l'avons dit, en réalité on nomme presque toujours comme professeurs d'enseignement secondaire en mathématiques des ingénieurs ou des géomètres (ces derniers font les mêmes études de mathématiques que les ingénieurs) et plus rarement ceux qui possèdent le titre de professeur d'enseignement secondaire en mathématiques; quand les personnes nommées n'ont aucun de ces titres c'est parce qu'elles ont une longue pratique dans l'enseignement de leur spécialité. Telle est la façon réelle et commune de procéder dans la formation du corps de professeurs d'enseignement secondaire en mathématiques.

Quant au grade de docteur les spécialistes estiment qu'il serait avisé de l'exiger, en complétant ces études par quelques connaissances professionnelles de méthodologie, philosophie, etc.; mais actuellement il n'y a, dans le pays, qu'un nombre limité de docteurs en mathématiques et physique, et tous possèdent des chaires d'enseignement secondaire de leur cours, de façon qu'il ne serait pas possible d'exiger le titre de docteur, par la raison qu'il n'y aurait pas un nombre suffisant de diplômés pour faire ces cours, spécialement dans l'intérieur de la République.